



Réunion publique d'information
Vendredi 28 mars 2025
Complexe Jacques Marinelli, 2 rue Doré, Melun
COMPTE-RENDU

- > Durée de la réunion : 2h
- > Début : 19h00
- > Fin : 21h00
- > Nombre de participants : 152
- > Nombre d'interventions/questions : 23

Déroulé de la réunion :

1. Ouverture de la réunion

- Mot d'introduction et présentation des intervenants par **Aurélie PICQUE**, animatrice-modératrice de la réunion
- Mots d'accueil de **Kadir MEBAREK**, Maire de Melun et **Franck VERNIN**, Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

2. Rappel des caractéristiques du projet – présentation des prochaines étapes

- Intervention de **Sophie DRUGEON**, Directrice Générale de la SPL Melun Val de Seine Aménagement
- Intervention de **Benoît BOURQUIN**, Directeur de Projets, SNCF Gares & Connexions

3. Temps d'échanges avec le public

1. OUVERTURE DE LA REUNION

- **Présentation des intervenants**

L'animatrice/modératrice de la réunion, **Aurélie PICQUE**, introduit les intervenants :

- **Kadir MEBAREK**, Maire de Melun
- **Franck VERNIN**, Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
- **Michel ROBERT**, Conseiller délégué à la mobilité, Ville de Melun et Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, délégué au Pôle d'Echanges Multimodal



- **Sophie DRUGEON**, Directrice Générale de la SPL Melun Val de Seine Aménagement
- **Benoît BOURQUIN**, Directeur de Projets, SNCF Gares & Connexions

2. PRESENTATION DU PROJET ET DE SES AVANCEMENTS

Présentation sur la base du diaporama projeté en séance.

Sommaire de la présentation :

1. Le projet en bref
2. Les aménagements
3. Les travaux à venir
4. La communication

3. TEMPS D'ÉCHANGES

1. **Un(e) intervenant(e) souhaite connaître l'emplacement du dépose-minute dans le cadre du projet de réaménagement du pôle gare.**

La Ville de Melun et la **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine** indiquent que le projet compte un dépose-minute au nord de la gare et un au sud, afin de permettre une répartition des flux.

La SPL Melun Val de Seine Aménagement ajoute que le nouveau parking comptera également une dizaine de places dédiées au dépose-minute.

2. **Un(e) intervenant(e) s'interroge sur le nombre de places de stationnement vélo prévues compte tenu de la croissance des voyageurs et des habitants attendus.**

La Ville de Melun et la **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine** indiquent que le nombre de places de stationnement vélo répond aux études réalisées et aux normes en la matière. Le projet apportera un gain notable en comparaison des 100 places prévues pendant la phase de travaux (y compris les boxs Melivelo).

3. **Un(e) intervenant(e) signale que le maintien de commerces au sud de la gare encouragerait la réduction de l'usage de la voiture souhaité par le projet.**

La Ville de Melun indique qu'à l'échelle de l'agglomération, l'objectif est de requalifier les espaces publics afin de retrouver de l'attractivité, notamment commerciale. Il est ajouté que dans le cadre de l'arrivée de Prélude, le complexe accueillera différentes activités, notamment une brasserie et un commerce de détail (type Monop', G20).

4. **Un(e) intervenant(e) souhaite savoir si l'organisation des flux de bus ne pourrait pas se faire en fonction de la destination des lignes plutôt que par un classement bus urbains/bus interurbains.**

La Ville de Melun et la **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine** expliquent que cette organisation est la plus lisible pour les usagers et compte tenu du nombre d'exploitants concerné.



5. Un(e) intervenant(e) souhaite revenir sur la raison d'être des 2 niveaux de la gare prévus dans le projet et les différences entre les deux.

SNCF Gares & Connexions indique qu'actuellement, le talus devant la gare (côté nord) comprend une pente assez importante. Or, pour permettre la mise en accessibilité totale du pôle, le choix a été fait d'intégrer un parvis haut avec une descente et un parvis bas comprenant 2 niveaux : le passage souterrain et les quais.

6. Un(e) élu(e) de l'opposition à la Ville de Melun revient sur le coût du projet qu'elle estime trop élevé, et sa part de financement par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, qu'elle dit être un effort financier trop important. Elle signale les nuisances induites par le chantier à venir et s'interroge sur la raison d'être d'un hôtel 4 étoiles et de bureaux dans le quartier gare. Elle ajoute que la construction d'un parking de 950 places va à l'encontre de l'objectif de réduction de l'utilisation de la voiture.

La Ville de Melun réaffirme sa volonté de transformer le quartier de la gare, ainsi que la ville dans son ensemble. Elle précise que la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine participe au financement du projet, estimé à 50 millions d'euros. Sur ce montant, l'Agglomération contribue à hauteur de 15 millions d'euros sur fonds propres pour les équipements à réaliser, répartis sur 5 ans. Cette somme correspond aux coûts nets des équipements, sans inclure sa contribution à l'équilibre de la concession. La Ville de Melun, pour sa part, participe à hauteur de 4 millions d'euros. Le projet est également financé en grande partie par Île-de-France Mobilités, l'État, la Région Île-de-France et le Département de Seine-et-Marne.

7. Un(e) intervenant(e) demande si le giratoire de la gare routière nord sera modifié et comment s'organisera le passage du Tzen 2.

La Ville de Melun et la **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine** expliquent que le giratoire fonctionnera de la même manière qu'actuellement. Le Tzen 2 arrivera depuis l'avenue Thiers puis empruntera la rue André Barchou, tout comme les bus urbains. L'ensemble des voyageurs sera déposé devant la gare.

8. Un(e) intervenant(e) souhaite savoir si les stationnements avenue Thiers seront supprimés afin de fluidifier la circulation. Il signale également le mauvais état des trottoirs de l'avenue Armand de la Rochette et demande si un réaménagement est prévu les concernant.

La Ville de Melun indique que 2 pistes cyclables et un élargissement des trottoirs sont prévus dans le cadre du projet avenue Thiers. En conséquence, les places de stationnement seront supprimées. Par ailleurs, une enveloppe de 2 millions d'euros est consacrée à la requalification des voiries et pour traiter la chaussée là où un besoin est identifié.

9. Un(e) intervenant(e) veut connaître l'emplacement de la station de taxi prévue par le projet et demande s'il est possible d'interdire la circulation des poids-lourds dans la Ville.

La SPL Melun Val de Seine Aménagement indique que la station de taxi sera située au nord de la gare, au plus proche de l'entrée, rue André Barchou.

La Ville de Melun explique que l'avenue Thiers est classée « route à grande circulation » par l'État. Cela signifie qu'elle doit pouvoir être utilisée dans un cadre militaire ou pour l'acheminement de marchandises.



En conséquence, la prise d'un arrêté municipal d'interdiction des poids-lourds n'est pas possible. Toutefois, une des pistes envisagées par la municipalité est la réglementation du passage des camions en transit. Une étude a été menée par les services de l'État, le Département et l'Agglomération fin 2024 sur le sujet. Les résultats seront bientôt restitués et permettront de faire avancer ce dossier.

10. Un(e) intervenant(e) fait part de son retour d'expérience et de sa difficulté à trouver un taxi à la gare de Melun.

La Ville de Melun et la **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine** confirment la présence des taxis devant le Crédit Coopératif, conformément à l'accord conclu entre les taxis, la Ville et l'Agglomération. Les taxis prennent en charge leurs clients juste devant le bâtiment voyageur de la gare.

11. Un(e) intervenant(e) souhaite connaître les sources ayant permis de déterminer les différentes parts de l'intermodalité du projet.

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine répond que le projet et ses composantes ont été calibrés à la suite d'études de trafic, de modélisations, et de plusieurs sessions de comptage et d'étude des comportements qui ont conclu à un besoin important de stationnement pour se rendre à la gare. Il est précisé que les détails sont disponibles dans l'étude d'impact du projet.

12. Un(e) intervenant(e) demande quelle solution provisoire sera mise en place pendant la démolition du parking existant. Elle signale également des cars Seine et Marne Express qui circulent rue de l'Industrie malgré une interdiction.

La Ville de Melun et la **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine** indiquent qu'une solution provisoire a déjà été mise en place avec l'utilisation du parking Darche Gros, situé à proximité du pôle et actuellement sous-occupé. Par ailleurs, une solution complémentaire est en cours de recherche, et une communication spécifique sera réalisée à ce sujet.

Concernant la circulation des cars, **la Ville de Melun** et la **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine** précisent que le dimensionnement actuel de la gare routière sud ne permet pas d'accueillir l'ensemble des cars interurbains. À terme, le projet prévoit une gare routière réaménagée pouvant accueillir davantage de cars, mais il est à noter que tous les cars ne pourront pas quitter la rue de l'Industrie.

13. Un(e) intervenant(e) souhaite évoquer la présence permanente des bus de substitution rue Dajot et déplore les nuisances sonores induites.

La Ville de Melun et **SNCF Gares & Connexions** notent la demande et signalent que des remontées d'informations sur le sujet sont régulièrement faites à Île-de-France Mobilités. **La Ville de Melun** et la **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine** ajoutent que la rue Dajot va être réaménagée dans le cadre de l'arrivée du Tzen 2 et que les bus de substitution n'y resteront donc pas.

14. Un(e) intervenant(e) interroge la concomitance des travaux de réaménagement du pôle gare de Melun et de ceux de l'avenue Thiers.



La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine explique que les chantiers seront concomitants mais que les différentes maîtrises d'ouvrage travaillent en étroite collaboration pour organiser les travaux et limiter les nuisances.

15. La Ville de Melun demande si les bus de substitution sont amenés à disparaître.

SNCF Gares & Connexions explique que la solution des bus de substitution est mise en place dès lors qu'un train ne peut pas circuler. Cela est valable pour les travaux en gare de Melun mais également sur toute la ligne du train en question. Il n'est donc pas possible d'affirmer qu'il n'y aura plus de bus de substitution une fois les travaux du pôle gare de Melun terminés.

16. Un(e) intervenant(e) souhaite connaître les motivations de la franchise Mercure à s'implanter à Melun, dans le cadre du projet Prélude, et les résultats de son étude de marché.

Le groupement Homa/SEDELKA explique que 3 phases d'étude de marché ont été menées dans le cadre de la réalisation de Prélude. Elles ont conclu à une rentabilité du projet du fait d'un tourisme d'affaires, familial et d'agrément.

17. Un(e) intervenant(e) s'interroge sur les incidences des week-ends de travaux à venir pour les usagers de la gare.

SNCF Gares & Connexions explique que les week-ends de travaux seront tous différents les uns des autres. Certains chantiers s'organiseront en une seule nuit tandis que d'autres compteront des opérations « coup de poing » de 96 heures. SNCF Voyageurs veillera à publier les informations utiles aux voyageurs en amont de chaque période de travaux. Les impacts des travaux sur les circulations sont notamment consultables sur les applications **SNCF Connect** et **Île-de-France Mobilités**.

18. Un(e) intervenant(e) demande quelles seront les solutions alternatives de stationnement pendant la démolition du parking existant.

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine rappelle que la démolition du parking aura lieu à partir du 2^{ème} semestre 2026. Une solution de stationnement a déjà été mise en place quai Maréchal Joffre. Une 2^{ème} solution de stationnement est en cours d'étude.

19. Un(e) intervenant(e) souhaite savoir où sera relocalisé le marché pendant les travaux et s'interroge sur l'organisation des flux de véhicules rue de l'Industrie, suite à l'augmentation de la capacité du parking relais.

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine répond que le marché ne sera pas déplacé. Concernant les flux de voitures rue de l'Industrie, l'espace disponible ne permet pas de réorganiser les flux. Toutefois, les fonctionnalités du nouveau parking sont prévues pour être plus fluides : places dimensionnées, entrées/sorties fonctionnelles, etc. Les études et analyses ont démontré que cela fonctionnerait, moyennant quelques adaptations (la durée des feux notamment).

20. Un(e) intervenant(e) s'inquiète de la largeur du quai n°1 de la gare qui est très réduite. Il souhaite également connaître les incidences des travaux en termes de bruit.

SNCF Gares & Connexions explique que la partie du quai n°1 actuellement occupée par le chantier va être restituée et bénéficiera à la largeur du quai, qui sera donc parfaitement accessible. De plus, les quais 2, 3



et 4 seront équipés d'ascenseurs et permettront aux personnes à mobilité réduite d'accéder directement aux têtes de rames. Au sujet du bruit, il est indiqué qu'un label « Chantier propre » a été mis en place dans le cadre de la sélection des entreprises travaux. Un cahier des charges est ainsi mis en place pour réduire les nuisances et des infos travaux sont diffusées aux riverains.

21. Un(e) intervenant(e) demande des précisions sur la limite du niveau de bruit.

SNCF Gares & Connexions signale la difficulté à objectiver un niveau de bruit, qui dépend de son niveau réel, de son ressenti, de sa durée. Une limite de 2 à 5 décibels maximum par rapport à la situation existante est fixée. Globalement, les opérations de travaux bruyantes sont organisées aux moments les moins gênants pour les riverains.

22. Un(e) intervenant(e) souhaiterait des détails concernant la séparation des flux des piétons, des cyclistes et des trottinettes.

La Ville de Melun et la **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine** précisent que le projet prévoit de séparer les flux de manière lisible, avec un passage dédié uniquement aux vélos et trottinettes, , indépendant du futur passage souterrain ville-ville pour les piétons.

La SPL Melun Val de Seine Aménagement ajoute que le projet comptera 3 tunnels distincts : un pour les vélos, le tunnel SNCF d'accès aux quais actuel rénové, le nouveau passage souterrain ferroviaire avec une liaison ville-ville.

23. Un(e) intervenant(e) demande comment se fera l'accès aux quais pendant les travaux.

La SPL Melun Val de Seine Aménagement répond que le tunnel existant ne subira pas de coupure et que les voyageurs pourront continuer à accéder aux quais.

4. CLOTURE DE LA REUNION

Kadir MEBAREK, Maire de Melun, remercie chaleureusement les participants pour leur présence et les encourage à prendre part aux prochaines réunions, tant sur le projet de réaménagement du pôle gare de Melun que sur celui du Tzen 2. Il salue la patience et la compréhension des riverains et habitants face aux travaux en cours, et rappelle les bénéfices que ces projets d'aménagement apporteront à la transformation et à l'attractivité de la Ville.

Franck VERNIN, Président de Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, souligne que ces travaux sont indispensables pour améliorer durablement les infrastructures et offrir à tous un cadre de vie plus confortable.